ECOLE PRIMAIRE
VALBIRSE

Mémento 2025/2026

« La véritable éducation consiste à tirer le meilleur de soi-même. »

Mahatma Gandhi

À CONSERVER !

Table des matières

Autorités scolaires de Valbirse 2
Direction et secrétariat de l'école 2
Inspection scolaire 2
Ecoles – Adresses et téléphones 2
Conciergerie 3
Autres adresses utiles 3
Numéros d'urgence 3
Médiation scolaire 3
Travailleurs sociaux 4
Espace santé 4
Bibliothèques scolaires 4
Ecole à Journée continue (EJC) 4
Assurances 5
Vacances scolaires 2025-2026 et 2026-2027 5
Demi-journées de congé 6
Absences 6
Congés particuliers / dispenses 6
Répartition des classes pour l'année scolaire 2025-2026 7
Liste du corps enseignant 7
Règlement scolaire de Valbirse 9
Tenue vestimentaire 10
Chemin de l'école 10
Autres déplacements 10
Droit à l'image 10
Patrouilleurs scolaires (sous réserve) 11
Aide-mémoire du bpa pour les trajets scolaires 11
Stationnement 12
Transport scolaire 2025-2026 13
Comportement à adopter dans le bus scolaire 14
Evaluation (calcul des moyennes) 15
Informations concernant l'évaluation 16
Devoirs à domicile 16
Chemin de contact 17
Suggestions pour la brochure 2026-2027 18

Autorités scolaires de Valbirse

Commission scolaire

Président	:	**M. Sébastien Sassi** Les Vannes 7, 2735 Bévilard / sebastien.sassi@gmail.com
Vice-présidente	:	**Mme Emy Mérillat** La Cornette 4, 2735 Malleray / eclement2@hotmail.com
Membres	:	M. Jacques-Henri Jufer, maire Mme Chloé Bourgeois Mme Jennifer Raetzo M. Francesco Ingrosso

Direction et secrétariat de l'école

Directeur

M. Nicolas Rubin	Ch. de la Halle 2	2735 Bévilard	032 491 61 31 079 572 42 53 nicolas.rubin@edu.valbirse.ch direction@edu.valbirse.ch

Vice-directrice + directrice enseignement spécialisé

Mme Aline Vazquez	Ch. de la Halle 2	2735 Bévilard	032 491 61 31 079 929 27 35 aline.vazquez@edu.valbirse.ch

Secrétariat

Mme Murielle Gugel lu-me-ve = matin	Ch. de la Halle 2	2735 Bévilard	032 491 61 31 murielle.gugel@edu.valbirse.ch

Inspection scolaire

Inspecteur du 18ème arrdt.

M. Serge Büttiker	Les Lovières 13	2720 Tramelan	031 636 16 55
Secrétariat			031 636 16 62

Ecoles – Adresses et téléphones

Ecole primaire

Site de Bévilard	Ch. de la Halle 2	2735 Bévilard	032 491 61 32
Site de Malleray	Grand-Rue 48	2735 Malleray	032 491 61 34
Site de Pontenet	Rue de Rosère 1	2733 Pontenet	032 491 61 35

Ecole enfantine

Site de Bévilard	Ch. de la Halle 2	2735 Bévilard	032 491 61 32
Site de Malleray	Rue du Frête 8	2735 Malleray	
	Jessica Gerber		032 491 61 40
	Bastian Mathez		032 491 61 40
Site de Pontenet	Rue de la Rosère 1	2733 Pontenet	
	Florence Landry et Alicia Aeschlimann		032 491 61 35

Conciergerie

Site de Bévilard			
M. Stefan Seiler	Clos Grasson 18	2735 Champoz	079 914 41 18
Site de Malleray			
M. Jimmy Tissot	Clos des Arbres 4	2733 Pontenet	079 800 22 31
Site de Pontenet			
M. Raoul Mornod	Rue de Rosère 1	2733 Pontenet	079 336 52 89

Autres adresses utiles

SPE (service psychologique pour enfants et adolescents)	Grand-Rue 4, 2710 Tavannes	031 636 16 86
Service d'orthophonie	Rue du Parc 1, 2710 Tavannes	032 481 17 91
Service de psychomotricité	Rue des Sources 2, 2710 Tavannes	079 523 27 89
Direction du Cercle OMO	Rue des Collèges 2, 2710 Tavannes	032 481 20 47

Numéros d'urgence

Police urgences **117**
Services du feu **118**
Urgences médicales **144**
La Main Tendue **143**
Centre toxicologique **145**
Aide téléphonique pour
les enfants et les jeunes **147**

Médiation scolaire

La médiatrice scolaire écoute et conseille les élèves, elle permet aussi de dynamiser la communication dans l'école. Elle se tient à disposition des élèves, des parents et des enseignants de l'école de Valbirse.

Médiatrice : Mme Fanny Tomaselli
tél : 079 740 70 41
mail : fanny.tomaselli@edu.valbirse.ch

Les élèves sont informés du fonctionnement de la médiatrice et des heures de permanence dans chaque école. Elle est atteignable par téléphone ou mail.

Travailleurs sociaux

Les travailleurs sociaux viennent en aide aux élèves qui présenteraient des difficultés sociales, psychologiques ou personnelles qui influent ou non sur leur comportement et leur implication à l'école.

Mme Naomi Simão	tél. :	079 937 97 02
M. Manuel Orlando	tél. :	079 541 66 38

Les élèves sont informés des jours de présence des travailleurs sociaux dans chaque école. Ils sont également atteignables par téléphone ou sur rendez-vous.

Espace santé

Médecins scolaires

Dr Yves Cattin	Rte de Champoz 9	2735 Bévilard	032 492 53 23

Nous organisons une visite médicale gratuite pour les élèves de 2H et 6H. Il est possible d'effectuer ce contrôle auprès du médecin de famille, dans ce cas, le contrôle sera à la charge des parents. Les éventuels traitements sont à la charge des parents.

Dentiste scolaire

Dr Ramon Studer	Grand-Rue 26	2735 Malleray	032 492 72 72

Un contrôle dentaire est obligatoire chaque année dès la 2H. Cette visite est gratuite et réalisée chez le dentiste scolaire mandaté. Les parents ont toutefois la possibilité de pratiquer ce contrôle chez le dentiste de leur choix.

Sur le site internet ci-dessous, vous trouverez des informations sur les recommandations de traitement formulées lors des examens dentaires scolaires et sur nos abréviations employées.
Cabinet dentaire Dr Ramon Studer SA : www.studer-dental.ch

Bibliothèques scolaires

La bibliothèque scolaire de Bévilard est ouverte le lundi et le mardi de 13h00 à 13h25 sous la responsabilité de Patricia Lötscher et Julie Spart.

La bibliothèque scolaire de Malleray est ouverte le lundi et le jeudi de 13h00 à 13h25 sous la responsabilité de Nicole Racine et Clara Brüderli.

Ecole à Journée continue (EJC)

Le concept de l'EJC offre la possibilité aux parents qui le souhaitent de placer leur enfant dans différents modules, indépendants de l'école obligatoire. Ces modules comprennent notamment le repas de midi, les devoirs surveillés et des activités ludiques.

Les parents peuvent placer leur enfant à l'EJC au-delà de l'horaire scolaire. Ce service est payant. Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la directrice de l'EJC :

Mme Djamila Bartlomé	direction.ejc@edu.valbirse.ch	076 385 50 48
Mme Laurence Nyfeller	secretariat.ejc@edu.valbirse.ch	032 491 61 42

Assurances

Il n'y a pas d'assurance accident pour les élèves. Par conséquent, l'unique assurance accident pour votre enfant doit être incluse dans l'assurance maladie de base. Tout accident qui surviendrait dans le cadre de l'école sera annoncé uniquement à votre assurance privée.
Les effets personnels tels que montre, lunettes, vêtements, bicyclette et autres ne sont pas assurés par l'école contre les accidents, les déprédations ou le vol.
Les dégâts matériels causés par un élève seront à la charge des parents.

Vacances scolaires 2025-2026 et 2026-2027

Année scolaire 2025-2026			
	1er jour	**Dernier jour**	**Reprise des cours**
Foire de Chaindon	Lundi 1er septembre		Mardi 2 septembre
Automne	Lundi 6 octobre	Dimanche 19 octobre	Lundi 20 octobre
Journée de formation	Mercredi 12 novembre		Jeudi 13 novembre
Hiver	Vendredi après-midi 19 décembre	Dimanche 4 janvier	Lundi 5 janvier
Semaine blanche	Lundi 9 février	Dimanche 15 février	Lundi 16 février
Journée de formation	Mercredi 25 mars		Jeudi 26 mars
Printemps	Vendredi 3 avril	Dimanche 19 avril	Lundi 20 avril
Fête du travail	Vendredi 1er mai		Lundi 4 mai
Ascension	Jeudi 14 mai	Dimanche 17 mai	Lundi 18 mai
Pentecôte	Lundi 25 mai		Mardi 26 mai
Journée des enseignants	Mardi 2 juin		Mercredi 3 juin
Été	Vendredi après-midi 3 juillet	Dimanche 16 août	Lundi 17 août

Année scolaire 2026-2027			
	1er jour	**Dernier jour**	**Reprise des cours**
Foire de Chaindon	Lundi 7 septembre		Mardi 8 septembre
Automne	Lundi 5 octobre	Dimanche 18 octobre	Lundi 19 octobre
Hiver	Jeudi après-midi 24 décembre	Dimanche 8 janvier	Lundi 11 janvier
Semaine blanche	Lundi 8 février	Dimanche 14 février	Lundi 15 février
Printemps	Vendredi 26 mars	Dimanche 11 avril	Lundi 12 avril
Ascension	Jeudi 6 mai	Dimanche 9 mai	Lundi 10 mai
Pentecôte	Lundi 17 mai		Mardi 18 mai
Été	Vendredi après-midi 2 juillet	Dimanche 15 août	Lundi 16 août

Demi-journées de congé

Les parents ont le droit de dispenser leur enfant de l'école, sans justification nécessaire, pendant 5 demi-journées par an, au maximum. Cette demande doit être signée des parents et intervient sous leur responsabilité.

Il n'est pas possible de reporter les demi-journées manquées d'une année à l'autre (LEO, art. 27, al.3).

L'enseignant-e de classe sera informé-e de l'absence par écrit le plus tôt possible, mais au plus tard deux jours avant le congé prévu.

L'élève en congé autorisé doit rattraper les cours et les devoirs manqués. Il est de sa responsabilité de s'organiser pour ne pas prendre de retard.

Absences

En cas d'absence, les parents sont priés d'avertir les enseignants-es avant le début des cours. Si l'enseignant ne peut être atteint, les parents peuvent laisser un message sur le répondeur téléphonique de l'école. Lors de son retour, l'absence de votre enfant devra être justifiée par écrit.

Toute absence qui n'est pas justifiée ou qui n'est pas annoncée en bonne et due forme à l'enseignant-e de classe est considérée comme non excusée.

Une absence est considérée comme justifiée notamment pour les motifs suivants : maladie ou accident de l'enfant, visite chez le dentiste ou le médecin, examen ou rendez-vous au SPE/SPP, décès dans la famille proche de l'enfant, déménagement. En cas de maladie, un certificat médical devra être présenté après le 5^{e} jour d'absence.

Dès 30 heures d'absences (absences systématiques lors de tests, de leçons de natation, vendredi après-midi, …), vous serez contactés par le corps enseignant ou la direction. Un certificat médical pour chaque absence pourra alors être exigé.

Congés particuliers / dispenses

Les absences ou dispenses pour d'autres motifs (fête familiale ou religieuse, manifestation sportive, etc.) **nécessitent une demande présentée par écrit à la direction d'école**. Dans ce cas-là, la demande doit parvenir **au moins quatre semaines à l'avance** et être dûment motivée. La direction peut exiger la présentation de preuves ou d'attestations (ODAD 2007).

Toutes les demandes qui ne parviendront pas dans les délais seront refusées.

La commission scolaire sera informée de toute absence non excusée et une dénonciation au juge devra être faite (LEO, art.33).

Répartition des classes pour l'année scolaire 2025-2026

Classe	Titulaire(s) de classe
Bévilard	
1H-2H $_1$	*Mmes Claudine Schnyder et Sylvia Schneider*
1H-2H $_2$	*Mmes Céline Glauser et Louise Croquet*
3H-4H $_1$	*Mme Sandrine Juillard*
3H-4H $_2$	*Mme Julie Spart*
5H $_1$	*Mme Patricia Lötscher*
6H $_1$	*Mme Romane Bourquin*
7H $_1$	*M. Thibault Eyer*
7H $_2$	*Mme Julie Willemin*

Malleray – Maison de l'Enfance	
1H-2H $_3$	*M. Bastian Mathez*
1H-2H $_4$	*Mme Jessica Gerber*

Malleray – Collège primaire	
3H-4H $_3$	*Mme Carine Jeanbourquin*
3H-4H $_4$	*Mmes Nicole Racine et Sophie Dünner*
5H $_2$	*Mme Caroline Fernandez*
6H $_2$	*Mme Léa Queloz*
8H $_1$	*M. Nicolas Broglie*
8H $_2$	*Mme Clara Brüderli*

Pontenet	
1H-2H $_5$	*Mmes Florence Landry et Alicia Aeschlimann*
3H-4H $_5$	*Mme Julie Rohrer*

Liste du corps enseignant

Aeschlimann Alicia	alicia.pozner@edu.valbirse.ch
Amstutz Wendy	wendy.amstutz@edu.valbirse.ch
Bergundthal Christel	christel.bergundthal@edu.valbirse.ch
Bexkens Sylvie	sylvie.bexkens@edu.valbirse.ch
Boillat Nathalie	nathalie.boillat@edu.valbirse.ch
Bourquin Romane	romane.bourquin@edu.valbirse.ch
Broglie Nicolas	nicolas.broglie@edu.valbirse.ch
Brüderli Clara	clara.bruderli@edu.valbirse.ch
Burkhalter Nicolas	nicolas.besson@edu.valbirse.ch

Cremona Mario	mario.cremona@edu.valbirse.ch
Croquet Louise	louise.croquet@edu.valbirse.ch
Dünner Sophie	sophie.duenner@edu.valbirse.ch
Ellenberger Mélanie	melanie.ellenberger@edu.valbirse.ch
Eyer Thibault	thibault.eyer@edu.valbirse.ch
Fernandez Caroline	caroline.fernandez@edu.valbirse.ch
Gerber Jessica	jessica.gerber@edu.valbirse.ch
Glauser Céline	celine.glauser@edu.valbirse.ch
Haeberli Céline	celine.haeberli@edu.valbirse.ch
Houriet Suzanne	suzanne.houriet@edu.valbirse.ch
Jeanbourquin Carine	carine.jeanbourquin@edu.valbirse.ch
Juillard Sandrine	sandrine.juillard@edu.valbirse.ch
Landry Florence	florence.landry@edu.valbirse.ch
Le Roy Françoise	francoise.leroy@edu.valbirse.ch
Lötscher Patricia	patricia.loetscher@edu.valbirse.ch
Mathez Bastian	bastian.mathez@edu.valbirse.ch
Mathez Sandrine	sandrine.mathez@edu.valbirse.ch
Mottaz Caroline	caroline.mottaz@edu.valbirse.ch
Queloz Léa	lea.queloz@edu.valbirse.ch
Racine Nicole	nicole.racine@edu.valbirse.ch
Re Silvia	silvia.re@edu.valbirse.ch
Rohrer Julie	julie.rohrer@edu.valbirse.ch
Röthlisberger Catherine	catherine.roethlisberger@edu.valbirse.ch
Schneider Sylvia	sylvia.schneider@edu.valbirse.ch
Schnyder Claudine	claudine.schnyder@edu.valbirse.ch
Seuret Magalie	magalie.seuret@edu.valbirse.ch
Spart Julie	julie.spart@edu.valbirse.ch
Tomaselli Fanny	fanny.tomaselli@edu.valbirse.ch
Weber Grégory	gregory.weber@edu.valbirse.ch
Willemin Julie	julie.willemin@edu.valbirse.ch

Les parents sont invités à prendre contact avec l'école pour toute question ou tout problème relatif à leur enfant. Les enseignants-es ainsi que le directeur se tiennent à disposition en cas de besoin. Merci de respecter le chemin de contact en page 17.

Règlement scolaire de Valbirse

Le règlement scolaire est discuté en classe en début d'année et signé par l'élève et ses parents.

1. Les élèves témoignent du respect à toutes les personnes avec lesquelles ils entrent en contact. Les élèves et les adultes se saluent mutuellement.

2. Les élèves veillent à garder les locaux et le matériel en bon état. Tout dommage causé par un élève est réparé aux frais des parents ; le matériel scolaire perdu ou endommagé sera remplacé par l'élève.

3. Les élèves surveillent leur langage. Les mots grossiers et vulgaires ne sont pas tolérés.

4. Le port de pantoufles est exigé en classe. A la fin des cours, les pantoufles sont rangées correctement aux endroits prévus à cet effet. Les chaussures à roulettes ne sont pas tolérées dans les bâtiments.

5. Dans l'école, les élèves se déplacent calmement et sans crier.

6. Durant les récréations, les élèves ne quittent pas l'aire scolaire et se réfèrent aux consignes des enseignants.

7. Les téléphones portables et autres appareils électroniques ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'école (y compris dans le préau et à la halle). En cas de non-respect, l'appareil sera confisqué et rendu en présence des parents.

8. A la fin des cours, les élèves ne s'attardent pas inutilement dans les corridors.

9. L'usage du tabac, de boissons énergisantes ou alcoolisées et de toute autre substance illicite est interdit.

10. Chaque élève tient à jour son carnet de devoirs qui sera signé chaque semaine par ses parents.

11. Les élèves respectent le règlement de classe instauré avec l'enseignant-e en début d'année scolaire.

Le non-respect d'un ou plusieurs points du règlement entraînera des sanctions.

Tenue vestimentaire

Si les élèves peuvent s'habiller selon leurs goûts, leur tenue vestimentaire doit être adaptée à l'école et à leur âge. On s'abstiendra de provoquer ou de choquer les autres (tenues militaires ou agressives, tenues trop courtes, …). Le cas échéant, les enseignants pourront demander aux élèves de se changer.
Nous vous rappelons que les couvre-chefs sont interdits en classe.

Chemin de l'école

Pour rappel, le chemin de l'école est sous la responsabilité des parents. Voici cependant quelques règles à garder en tête :

- Il est **possible de venir en trottinette dès la 4e année Harmos** avec le port du casque recommandé. L'autorisation d'utiliser une trottinette pour se déplacer incombe aux parents.
- Il est **possible de se rendre à l'école à vélo (casque recommandé)** à partir de la 5H. L'autorisation d'utiliser un vélo pour se déplacer incombe aux parents. De l'avis des experts, il faut s'assurer que votre enfant maîtrise bien son vélo et qu'il peut mettre en pratique les règles qu'il doit respecter le long de son chemin.
- Les vélos et trottinettes doivent être correctement rangés aux endroits réservés **dès l'arrivée à l'école** et ne sont pas utilisés pendant les récréations.
- Si vous accompagnez votre enfant à l'école, merci de respecter les consignes de chaque site. **Nous vous prions également de le laisser entrer seul dans l'école et de l'attendre à l'extérieur des bâtiments scolaires.**

Autres déplacements

Pour les déplacements à la piscine ou à la gymnastique, les élèves de 1H à 5H seront accompagnés par leur enseignant-e à l'aller et au retour. Les élèves de 6H à 8H se déplacent généralement seuls. Cette mesure s'applique uniquement pour la première et dernière leçon.

Pour les cours à option débutant à 15h20 dans un autre bâtiment scolaire, les élèves peuvent emprunter le transport scolaire (voir horaire). Le retour (fin des leçons de l'après-midi) se fait sous la responsabilité des parents.

Droit à l'image

Le document signé reste valide tant qu'une demande de modification n'a pas été faite !

Patrouilleurs scolaires (sous réserve)

Certains jours, un service de patrouilleurs est en fonction aux abords des écoles de Bévilard et de Malleray aux passages piétons suivants :

- Bévilard : entre la place du village et l'Administration communale de Valbirse
- Malleray : devant l'ancien Denner

Malheureusement, à l'heure actuelle, il nous manque encore des bénévoles. Si vous souhaitez vous engager pour aider les enfants à traverser, vous pouvez joindre Mme Bourgeois au 079 726 60 72, membre de la commission scolaire, responsable des patrouilleurs scolaires.

Aide-mémoire du bpa pour les trajets scolaires

Le trajet scolaire permet aux enfants de retrouver leurs camarades, participe au développement des facultés sociales ainsi qu'à l'activité physique. Hélas, il comporte également certains risques, qui peuvent néanmoins être réduits grâce à une éducation routière de qualité. En tant que parent ou personnel d'encadrement, vous n'êtes pas livré à vous-même dans ce domaine. A l'école, les enseignants et les instructeurs de la circulation de la police contribuent à enseigner aux enfants le comportement sûr à adopter sur les trajets scolaires.

Les trajets scolaires relèvent de la responsabilité des autorités et des parents (art. 19 et 62 de la Constitution fédérale). Les indications et conseils suivants vous aideront à assumer cette responsabilité :

... à pied

- Parcourez le trajet scolaire avec votre enfant pour qu'il s'exerce.
- N'optez pas pour le trajet scolaire le plus court, mais pour le plus sûr.
- Indiquez à votre enfant les endroits dangereux et expliquez-lui comment les franchir en sécurité.
- Discutez avec les autres parents pour trouver des solutions communes : accompagnez les enfants à tour de rôle. Dans certains cas, l'organisation d'un Pédibus peut s'avérer pertinente.

... avec des engins assimilés à des véhicules (trottinette, planche ou patins à roulettes, etc.)

- Les engins assimilés à des véhicules sont rarement adaptés au parcours du trajet scolaire. Ce sont des jouets : les enfants ont donc tendance à les utiliser comme tels et ne prêtent souvent pas suffisamment attention au trafic.
- Si votre enfant parcourt quand même son trajet scolaire avec un tel engin, il doit respecter les règles valables pour les piétons.

- Un engin assimilé à un véhicule est rapide : il faut donc faire preuve de prudence pour éviter de percuter un piéton ou un véhicule.
- Imposez à votre enfant de porter l'équipement de protection nécessaire (casque cycliste impératif, et idéalement des protège-poignets, des coudières et des genouillères).

... à vélo

- Faire du vélo dans la circulation routière est exigeant. Pour que votre enfant puisse accomplir le trajet scolaire seul à vélo, il doit avoir acquis certaines compétences : bonne maîtrise du vélo (garder sa trajectoire, freiner efficacement, etc.), respect des règles de la circulation (p. ex. pour obliquer à gauche). Exercez ces compétences avec lui.
- Assurez-vous que le vélo de votre enfant dispose de l'équipement obligatoire prévu par la loi.
- **Le port du casque est fortement recommandé.**
- Dans l'obscurité, en cas de pluie ou de brouillard, un bon éclairage est essentiel. Des vêtements clairs munis d'éléments réfléchissants rendent encore plus visible.

... en voiture (parents)

– Pour préserver leurs enfants, bon nombre de parents les amènent à l'école en voiture. Malheureusement, ils les empêchent ainsi de faire l'expérience importante et enrichissante de la circulation routière. Par ailleurs, plus les parents sont nombreux à amener leurs enfants en voiture, plus le volume de trafic augmente aux abords des écoles. Ceci accroît le danger pour les enfants qui effectuent le trajet scolaire à pied ou à vélo. Le conseil du bpa : déposer votre enfant à l'école en voiture devrait rester exceptionnel. Accompagnez-le plutôt à pied ou à vélo.

---

bpa – Bureau de prévention des accidents, Hodlerstrasse 5a, CH-3011 Berne
Tél. +41 31 390 22 22, fax +41 31 390 22 30, info@bpa.ch, www.bpa.ch

bpa

Stationnement

Nous prions instamment les parents de ne pas encombrer les aires de stationnement aux abords des différentes écoles. Si vous amenez ou venez rechercher votre enfant en voiture, nous nous permettons de vous rappeler qu'**il existe deux parkings que vous pouvez utiliser sans mettre en danger les élèves** :

Bévilard : place du village (en face de l'Administration communale de Valbirse)

Transport scolaire 2025-2026

Malleray : parking derrière la salle communale.

Lieu	Horaire
	1
Pontenet	7h05
Malleray	7h10
Bévilard	7h15
Malleray	7h20

Lieu	Horaire
	2
Bévilard	7h38
EJC-M	7h41
Malleray	7h45
Pontenet	7h50
Malleray	7h55
Bévilard	8h00
MDE	8h05
Malleray	8h10

Lieu	Horaire
	3
Pontenet	11h35
Malleray	11h40
MDE	11h45
EJC-M	11h47
Bévilard	11h50
Malleray	11h54
Bévilard	11h58
Pontenet	12h02

Lieu	Horaire
	4
Bévilard	12h55
EJC-M	12h58
Malleray	13h02
Pontenet	13h07
Malleray	13h11
Bévilard	13h15
MDE	13h18
Malleray	13h21

Lieu	Horaire
	5
Pontenet	15h00
Malleray	15h10
MDE	15h13
EJC-M	15h16
Bévilard	15h19
Malleray	15h23
Pontenet	15h27

Course 1 :	tous les jours
Course 2 :	tous les jours
Course 3 :	tous les jours
Course 4 :	lundi, mardi, jeudi et vendredi
Course 5	lundi, mardi, jeudi et vendredi
	uniquement le lundi
	arrêt terminus
MDE	Maison de l'Enfance - Malleray
EJC-M	EJC de Malleray

ECOLE PRIMAIRE
VALBIRSE

Chauffeur : Karin Unternährer 078 605 81 91

Comportement à adopter dans le bus scolaire

- Les élèves qui effectuent des déplacements en bus obéissent au chauffeur.
- Dès le départ du véhicule, les élèves sont assis et le restent jusqu'à l'arrêt du bus. Ils attachent leur ceinture et la gardent jusqu'à leur arrivée à destination.
- Les élèves montent et descendent du véhicule lorsque celui-ci est à l'arrêt.
- Les élèves qui descendent du bus ont la priorité sur ceux qui montent.
- La nourriture et les boissons ne sont pas tolérées dans le bus scolaire.
- Les élèves ramasseront leurs déchets (papier ou autres objets). Ils veilleront à garder le bus propre.
- L'utilisation d'un téléphone portable ou tout autre appareil électronique n'est pas admis.
- Pour des raisons de sécurité, les élèves resteront calmes dans le bus et éviteront de crier ou de chahuter.
- Chaque élève participera à maintenir de bonnes relations dans le bus et collaborera de manière positive avec les autres usagers et les chauffeurs.
- Le langage grossier ou injurieux n'est pas toléré.

En cas de non-respect de ces directives, des mesures disciplinaires seront prises par le corps enseignant et la direction. La sanction peut aller jusqu'à l'interdiction d'utiliser le bus scolaire pour une période déterminée.
La commission scolaire sera informée des manquements aux devoirs.

Evaluation (calcul des moyennes)

AIDE-MEMOIRE SUR L'EVALUATION

Evaluation

3H et 4H :	5H à 8H :
les élèves sont évalués par des appréciations.	les élèves sont évalués par des notes.

Rappel

- Les objectifs sont définis et communiqués aux élèves.
- L'évaluation a également une dimension formative.
- Les attitudes face au travail sont aussi évaluées.
- Les élèves pratiqueront l'auto-évaluation.

Evaluation globale à la fin du 2ème semestre

La note figurant dans le rapport d'évaluation correspond à un avis d'expert. Ce n'est pas une moyenne arithmétique.
L'ensemble des travaux (documents, épreuves, travaux réalisés en classe,...) peut être pris en compte.
L'évaluation du comportement social n'influe pas sur l'évaluation des compétences de l'élève.

En français, mathématiques, allemand et anglais, tous les sous-domaines sont intégrés à l'évaluation globale.

De la 5H à la 8H :

En français, la compréhension, la production et la structuration ont la même importance.
En allemand et en anglais, la compréhension et la production ont la même importance.
En mathématiques, les connaissances de base et la résolution de problèmes ont la même importance.

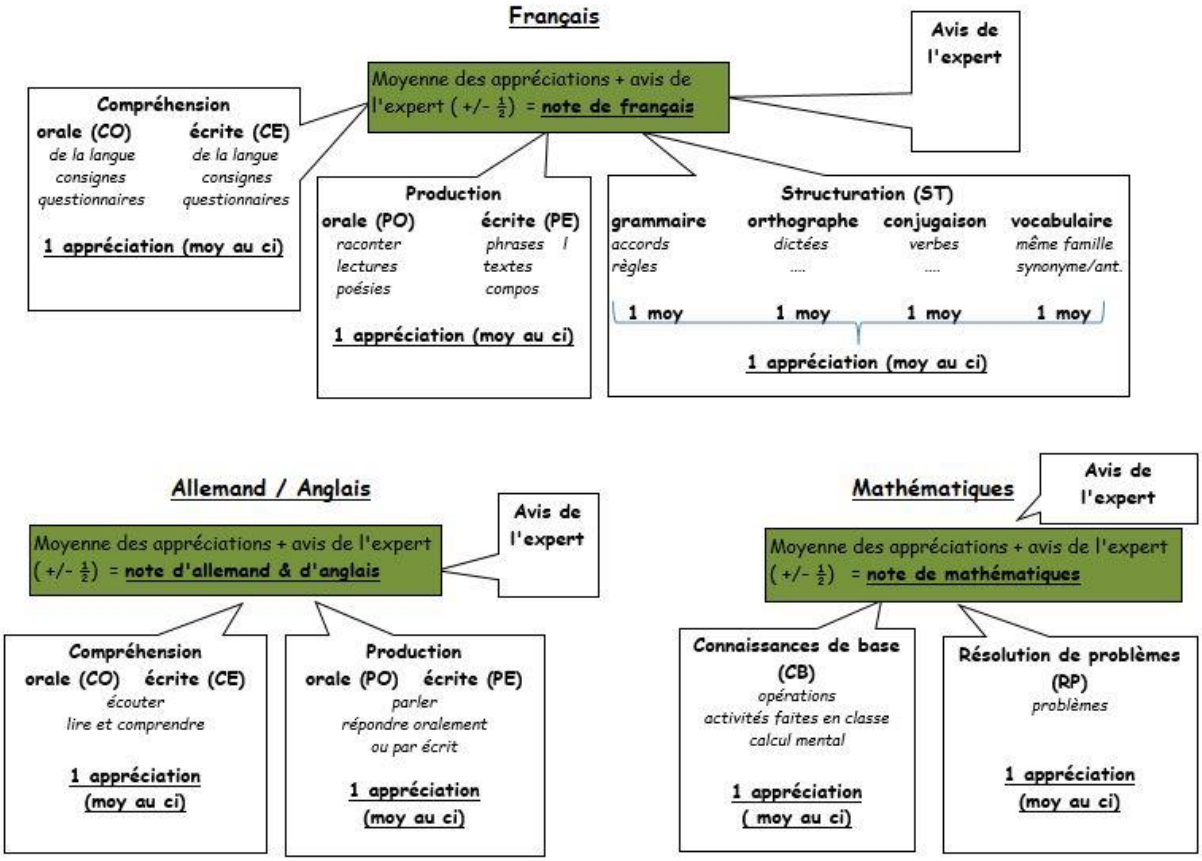

Pour permettre l'orientation dans le degré suivant, un élève doit obtenir des résultats suffisants dans la majorité des disciplines obligatoires (ODED, art.30 al.2).

Informations concernant l'évaluation

Depuis l'année scolaire 2019-2020, le nombre de rapports d'évaluation a été diminué :

- Cycle 1 : un rapport annuel en fin de 4H.
- Cycle 2 : un rapport annuel en fin de 6H, 7H et 8H.
- Cycles 1, 2 et 3 : entretien obligatoire avec les parents en milieu d'année.

1er semestre : du 18 août 2025 au 31 janvier 2026
2e semestre : du 1er février 2026 au 2 juillet 2026

Devoirs à domicile

Le volume des devoirs a également été diminué depuis 2019 :

- 3H et 4H : 30 minutes par semaine maximum avec répétitions
  (anciennement de 1h à 1h30 par semaine)

- 5H à 8H : 45 minutes par semaine maximum avec répétitions
  (anciennement 5H-6H : de 1h30 à 2h / 7H-8H : de 3h à 4h par semaine)

- 9H à 11H : 90 minutes par semaine maximum avec répétitions
  (anciennement jusqu'à 4h par semaine)

Chemin de contact

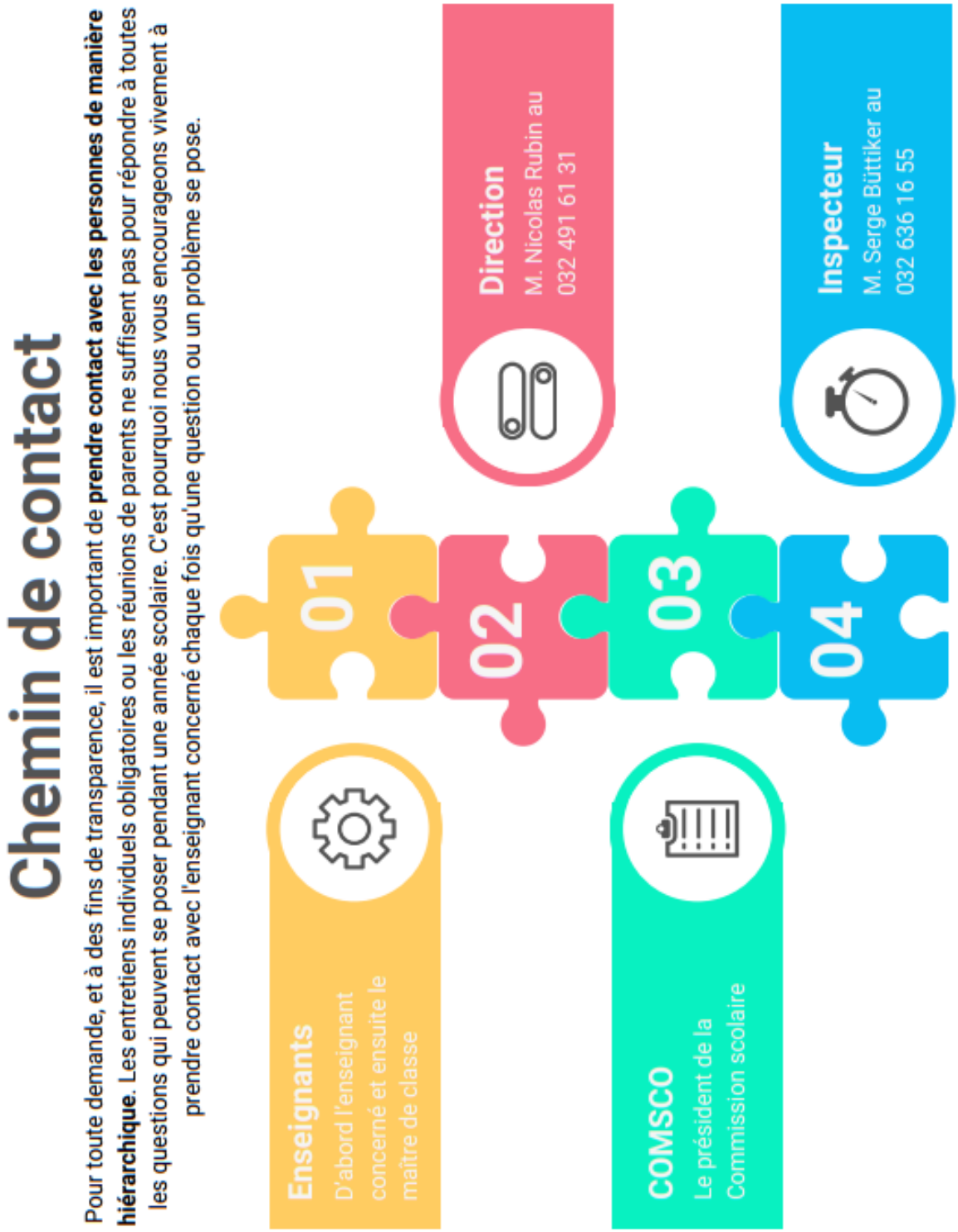

Suggestions pour la brochure 2026-2027

Si vous avez une ou des proposition-s pour l'édition 2026-2027 de la brochure, inscrivez-les ci-dessous et remettez la page à l'enseignant-e de classe jusqu'au 31 mai 2026.

……

……

……

……

……

……

……

……

……